Exploitations d'élevage en ZV 2015 ou nouvelles ZV 2017 *

Imprimé à compléter et à rendre à la DDT du siège de l'exploitation au plus tard le 30 juin 2017

Déclaration d'Intention de s'Engager (DIE) dans le projet d'accroissement des capacités de

stockage pour acquérir les capacités requises dans l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables (modifié par les arrêtés des 23 octobre 2013 et 11 octobre 2016)

et demande de dérogation en cas de mise aux normes

Identification de l'exploitation
Nom (individuel ou société si forme sociétaire): N° Pacage: N° élevage (EDE): Adresse: Commune: Téléphone: Courriel:
Description de l'exploitation SAU : Productions animales Bovins lait □ Ovins lait □ Caprins lait □ Porcs Bovins viande □ Ovins viande □ Caprins viande □ Volailles Autres (à préciser) :
 Effluents d'élevage produits sur l'exploitation Type d'effluents produits sur l'exploitation (type I, type II): Type et capacités de stockage actuel (en mois): Capacités de stockage à acquérir (en mois):
Dérogation pour la mise aux normes ☐ Je souhaite bénéficier d'une dérogation pour reporter le délai de mise en conformité au 1 ^{er} octobre 2019 (au lieu du 1 ^{er} octobre 2018). Cette demande est justifiée par le motif suivant : ☐ Montant de l'investissement important ☐ Faible disponibilité des entreprises pouvant réaliser les travaux ☐ Situation climatique exceptionnelle ayant freiné l'avancée des travaux (si travaux déjà engagés)
 Engagement dans une démarche de modernisation des exploitations Date d'intention de commencement des travaux :
Dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage
Je souhaite utiliser la dérogation pour l'épandage des fertilisants azotés jusqu'à la date d'achèvement des travaux et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2018 – ou 30 septembre 2019 si demande de dérogation ci-avant : du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} novembre sur les cultures implantées à l'automne pour les fertilisants de type II du 1 ^{er} septembre au 15 janvier sur les îlots culturaux destinés aux cultures implantées au printemps po les fertilisants de type I
Je soussigné
Signature (de tous les associés en cas de forme sociétaire)

^{*} Pour plus d'information, consulter la note d'information sur les sites internet de la DRAAF (http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/) ou de la DREAL (http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/)